



Évocation de l'œuvre politique de Louis XIV, par Voltaire

« On voit [...] quels changements Louis XIV fit dans l'État, changements utiles puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés, tout cela de concert, et en même temps, et avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme pour les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même oeil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public [...].

Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé de l'amour du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ces prédécesseurs ensemble ; et il s'en faut de beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu. La guerre qui finit la paix de Ryswick commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi ; et la guerre de la succession l'acheva. »

Voltaire, François-Marie Arouet, dit, *Le Siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, t. II, chap. XXIX, p. 18-19.

Voltaire, François-Marie Arouet, dit (Paris 1694-id. 1778). Écrivain français. Fils d'un notaire parisien, il fait ses études au collège de Clermont où il reçoit une formation classique. En 1717, il est embastillé pour avoir écrit des vers irrévérencieux contre le Régent. À sa sortie de prison, il devient un auteur mondain apprécié dans les salons et compose en 1725 trois pièces de théâtre pour le mariage de Louis XV. À la suite d'une altercation avec le chevalier de Rohan, il doit s'exiler en Angleterre (1726-1728). De retour en France, il écrit des tragédies inspirées de Shakespeare (*Brutus*, 1730 et *Zaïre*, 1732...) et publie les *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* (1734), dans lesquelles il vante l'esprit de liberté du système politique et économique anglais et critique la société française. Menacé par une lettre de cachet, il trouve refuge chez madame du Châtelet à Cirey. En 1744, d'Argenson, devenu ministre le rappelle à Versailles.

Nommé historiographe du roi, puis gentilhomme ordinaire de la chambre, il écrit des opéras pour les fêtes royales et entre à l'Académie française. Mais le roi et la reine ne l'apprécient guère et madame de Pompadour, offensée par ses familiarités, lui retire sa protection. Il se tourne alors vers la duchesse du Maine et fréquente la cour de Sceaux et d'Anet. En 1747, il publie *Zadig*, conte philosophique dans lequel il transpose ses mésaventures de courtisan. Ses imprudences de plume et l'hostilité de ceux qui le jalourent entraînent sa disgrâce. Jusqu'à son retour triomphal à Paris, l'année même de sa mort, il cherche successivement la sécurité à la cour lorraine de Stanislas (1747-1749), en Prusse auprès de Frédéric II (1750-1753), puis dans ses domaines des Délices (1755) et de Ferney (1759). Grand admirateur du XVIII^e siècle, Voltaire cherche à égaler les écrivains classiques dans l'épopée (*La Henriade*, 1728) ou la tragédie (*Zaïre*, 1732). Pour diffuser les idées des Lumières,



CHÂTEAU DE VERSAILLES

il a recours à tous les genres : poésie (*Poème de Lisbonne*, 1756), contes philosophiques (*Candide*, 1759), essais historiques (*Le Siècle de Louis XIV*, 1751), dictionnaires (*Dictionnaire philosophique*, 1764), articles de l'*Encyclopédie*...